



Services d'optique et services auditifs PVS

PVS était une garantie ajoutée à toutes les options de soins de santé de l'assurance soins médicaux complémentaire du Régime des chambres de commerce, prévoyant des rabais sur les lunettes, les appareils auditifs et la chirurgie oculaire au laser auprès de certains fournisseurs. À compter du **1^{er} janvier 2018**, PVS cessera l'exploitation de ses activités et, par conséquent, ses services ne seront plus offerts aux participants du Régime des chambres de commerce après cette date.